

L'an deux mil seize, le trente et un du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mmes Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Agnès MERCIER, Mr Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mme Laure JOURDAN), Mr Régis LAC (représenté par Mme Chantal GERENTES), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Janet DARNE), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mr Michel ARCIS).

Mr Michel MOUNIER a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 25 Février 2016 est approuvé à l'unanimité.

### Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Soirée des femmes le mardi 8 mars** : Mme MERCIER indique qu'une conférence et un apéritif dinatoire ont été organisés à l'occasion de la Journée de la Femme. La soirée fut conviviale et appréciée par les nombreuses participantes.
- **Concours des agneaux le jeudi 17 mars** : Mme GERENTES indique que de nombreux agriculteurs étaient présents pour cette nouvelle édition du concours ovins et qu'il y avait une centaine d'animaux.
- **Réunion SICALA le mercredi 30 mars** : Mr le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec le SICALA et la société de pêche afin d'évoquer le futur plan d'actions Loire Amont. Plusieurs pistes ont été évoquées : mise en place d'abreuvoirs le long de la Gazeille, et surtout à proximité du plan d'eau afin de limiter les risques de contamination de l'eau - nettoyage des berges et suppression des embâcles – redéfinition du périmètre de protection du captage de Châteauneuf et mise en place de protocoles visant à garantir la qualité de l'eau prélevée. D'autres réunions auront lieu par la suite pour préciser les priorités et mettre en place des actions concrètes.

### Délibérations diverses :

**Vote des comptes de Gestion - exercice 2015** : Mr le Maire présente au Conseil le détail des comptes de gestion dressés par Madame le Receveur Municipal pour l'exercice 2015. Il indique que les comptes de gestion sont en tout point semblables aux comptes administratifs dressés par la commune et qu'ils sont conformes aux mandats et titres de recettes exécutoires émis. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion pour les budgets lotissement, photovoltaïque, Pôle Santé, eau potable, assainissement et pour le budget principal.

**Vote des comptes administratifs – exercice 2015** : Monsieur Le Maire présente ensuite les comptes administratifs de l'exercice 2015, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT</b>				
Résultats reportés		0.91 €	59 677.99 €	
Opérations de l'exercice	533 644.03 €	533 843.43 €	922 763.16 €	859 677.99 €

TOTAUX	533 644.03 €	533 844.34 €	982 441.15 €	859 677.99 €
Résultat de clôture		200.31 €	122 763.16 €	
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAIQUE</b>				
Résultats reportés		10 443.16 €		3 840.00 €
Opérations de l'exercice	68 469.15 €	64 523.64 €	24 279.00 €	24 539.73 €
TOTAUX	68 469.15 €	74 966.80 €	24 279.00 €	28 379.73 €
Résultat de clôture		6 497.65 €		4 100.73 €
<b>COMPTE ADMINISTRATIF POLE SANTE</b>				
Résultats reportés		3 535.04 €		54 601.47 €
Opérations de l'exercice	16 691.38 €	21 639.88 €	248 546.45 €	183 178.70 €
TOTAUX	16 691.38 €	25 174.92 €	248 546.45 €	237 780.17 €
Résultat de clôture		8 483.54 €	10 766.28 €	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF EAU POTABLE</b>				
Résultats reportés				103 786.62 €
Opérations de l'exercice	93 097.72 €	112 659.54 €	11 053.50 €	36 341.94 €
TOTAUX		19 561.82 €	11 053.50 €	140 128.56 €
Résultat de clôture		19 561.82 €		129 075.06 €
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT</b>				
Résultats reportés		8 062.92 €		34 173.82 €
Opérations de l'exercice	145 863.27 €	164 132.82 €	69 744.77 €	98 805.97 €
TOTAUX	145 863.27 €	172 195.74 €	69 744.77 €	132 979.79 €
Résultat de clôture		26 332.47 €		63 235.02 €
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL</b>				
Résultats reportés			407 645.36 €	
Opérations de l'exercice	1 389 266.63 €	1 940 593.17 €	925 513.52 €	936 425.00 €
TOTAUX	1 389 266.63 €	1 940 593.17 €	1 333 158.88 €	936 425.00 €
Résultat de clôture		551 326.54 €	396 733.88 €	

Mr ROCHE indique notamment :

- Pour le budget lotissement que la participation versée au titre du PUP n'a pas été totalement encaissée sur l'exercice 2015 et que le solde interviendra donc en 2016.
- Pour le budget Photovoltaïque que le produit des ventes d'électricité a été inférieur aux prévisions
- Pour le budget Pôle Santé que la participation communale ne sera pas renouvelée pour l'exercice 2016 en raison du solde positif de ce budget, et en précisant que la location des deux locaux encore disponibles pourrait générer des ressources supplémentaires.
- Pour le budget eau potable et assainissement, que les ventes d'eau sont restées stables alors que les recettes d'assainissement ont été en baisse par rapport aux prévisions.
- Pour le budget principal, que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et que les recettes de fonctionnement ont été supérieures aux prévisions en raison notamment des dotations qui n'ont finalement pas baissé pour l'exercice 2015.

Mr le Maire laisse ensuite la présidence de séance de séance à Mr Alain GALLAND pour le vote et se retire de la séance.

Mr GALLAND fait procéder au vote des comptes administratifs pour l'exercice 2015. Le résultat du vote est le suivant :

- Approbation du compte administratif 2015 du budget lotissement à l'unanimité
- Approbation du compte administratif 2015 du budget photovoltaïque à l'unanimité
- Approbation du compte administratif 2015 du budget pôle santé à l'unanimité
- Approbation du compte administratif 2015 du budget eau potable à l'unanimité
- Approbation du compte administratif 2015 du budget assainissement à l'unanimité
- Approbation du compte administratif 2015 du budget principal à l'unanimité

Mr le Maire reprend la présidence de séance.

**Vote du taux des quatre taxes locales :** Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de voter le taux des quatre taxes locales pour l'année 2016. Il rappelle les taux en vigueur pour notre commune :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76.76 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.66 %
- Taxe d'habitation : 17.14 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20.37 %

Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'exercice 2016 mais rappelle que le montant des bases taxables augmente malgré tout régulièrement et que le montant des impôts perçus va donc lui aussi augmenter. Mr NICOLAS précise que les taux des quatre taxes de notre commune sont globalement plus élevés que dans les communes appartenant à la même strate.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de conserver les taux en cours mentionnés ci-avant.

**Subventions aux associations :** Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de voter les attributions de subventions aux associations communales. Il présente le récapitulatif des demandes qui ont été examinées en commission des associations. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations de la manière suivante :

Hand-ball club	2400 €
Animation EHPAD	150 €
Crescendo	150 €
Cré Anim'	150 €
Souris Vertes	200 €
Amis de l'abbatiale	350 €
Harmonie Saint Chaffre	1000 €
ASA Haute Vallée de la Loire	1000 €
Pétanque amicale	500 €
Boule de l'air	700 €
Promo Rallye	500 €
Football club	600 €
Loopzilla	150 €
Festival du Monastier	9000 €
No Mad Band	500 €
Amicale des Sapeurs pompiers	500 €
Amicale des anciens combattants	450 €
Viet Vo Dao	250 €
Sports loisirs le Monastier	500 €
Amicale des donneurs de sang	200 €
Sur le chemin de R. L. Stevenson	250 €
L'envolante	500 €
Tennis club	550 €
Judo Meygal Mézenc	550 €

**Vote du coût d'un élève pour l'exercice 2015 :** Monsieur le Maire indique au Conseil que comme chaque année, le coût d'un élève de l'école élémentaire et maternelle publique a été calculé. Il en présente le résultat :

- Coût d'un élève du primaire : 243.48 €
- Coût d'un élève de maternelle : 1131.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le calcul du coût d'un élève pour l'exercice 2015 tel que présenté ci-avant.

**Vote des budgets primitifs 2016** : Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de budgets primitifs examinées en commission des finances, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

- **Budget Lotissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	5 000.00	70	Vente de terrains	38 955.18
65	Charges gestion courantes	5.00	74	Dotations et participations	16 300.00
66	Charges financières	4 300.00	75	Autres produits gestion cour.	5.00
042	Opérations d'ordre	516 096.49	042	Opération d'ordre	469 941.00
043	Op. d'ordre intérieur section	4 300.00	043	Op. d'ordre intérieur section	4 300.00
			002	Excédent reporté 2015	200.31
<b>Total des dépenses</b>		<b>529 701.49</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>529 701.49</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilés	27 000.00	16	Emprunts réalisés	103 607.67
040	Opérations d'ordre	469 941.00	040	Opérations d'ordre	516 096.49
001	Déficit reporté 2015	122 763.16			
<b>Total des dépenses</b>		<b>619 704.16</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>619 704.16</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2015 d'un montant de 200.31 € est reporté totalement en section de fonctionnement.

- **Budget Photovoltaïque :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	6 200.00	70	Vente de produits	61 000.00
012	Charges de personnel	6 000.00	75	Autres produits gestion courante	5.00
65	Autres charges gestion Courante	5.00	002	Excédent reporté 2015	6 497.65
66	Charges financières	19 100.00			
67	Charges exceptionnelles	10 000.00			
042	Opérations d'ordre	24 539.73			
023	Virement section investissement	1 657.92			
<b>Total des dépenses</b>		<b>67 502.65</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>67 502.65</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	25 300.00	040	Opérations d'ordre	24539.73
21	Immobilisations corporelles	4 998.38	001	Excédent reporté 2015	4 100.73
			021	Virement sect. fonctionnement	1 657.92
<b>Total des dépenses</b>		<b>30 298.38</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>30 298.38</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2015 d'un montant de 6 497.65 € est reporté totalement en section de fonctionnement et que l'apport sur le budget principal sera donc de 10 000 €.

- **Budget Pôle Santé :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	13 000.00	70	Produits des services	12 000.00
012	Charges de personnel	5 000.00	75	Autres produits gestion cour.	29 005.00
65	Autres charges gestion courante	5.00			
66	Charges financières	13 000.00			
67	Charges exceptionnelles	400.00			
023	Virement section investissement	18 083.54	002	Excédent reporté 2015	8 483.54
<b>Total des dépenses</b>		<b>49 488.54</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>49 488.54</b>
INVESTISSEMENT					

DEPENSES			RECETTES		
23	Immobilisations en cours	33 000.00	13	Subventions d'investissements	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	22 000.00	16	Emprunts et dettes assimilés	37 397.74
			165	Cautiionnements reçus	285.00 €
001	Déficit reporté 2015	10 766.28	021	Virement sect. fonctionnement	18 083.54
<b>Total des dépenses</b>		<b>65 766.28</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>65 766.28</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2015 d'un montant de 8 483.54 € est reporté totalement en section de fonctionnement.

- **Budget Eau potable :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	18 510.00	70	Vente de produits	112 000.00
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gestion cour.	100.00
014	Atténuation de produits	30 000.00	042	Opération d'ordre	3 516.00
65	Autres charges gestion Courante	1 000.00			
66	Charges financières	3 500.00			
67	Charges exceptionnelles	500.00			
042	Opérations d'ordre	25 642.53			
023	Virement section investissement	11 463.47			
<b>Total des dépenses</b>		<b>115 616.00</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>115 616.00</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	0.00	10	Dotations, fonds divers	420.00
21	Immobilisations corporelles	59 500.00	106	Affectation de résultat 2015	19 561.82
23	Immobilisations en cours	297 600.00	13	Subventions d'équipement	13 000.00
16	Emprunts et dettes	5 200.00	040	Opérations d'ordre	25 642.53
040	Opérations d'ordre	3 516.00	001	Excédent reporté 2015	129 075.06
			021	Virement sect. fonctionnement	11 463.47
			16	Emprunts	166 653.12
<b>Total des dépenses</b>		<b>365 816.00</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>365 816.00</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2015 d'un montant de 19 561.82 € est reporté totalement en section d'investissement et que les excédents reportés permettent de prévoir plusieurs opérations en investissement pour cette année (installation compteurs généraux, réfection des chambres à vannes et réfection de la rue centrale).

- **Budget Assainissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	45 100.00	70	Vente de produits	120 000.00
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gestion courante	20 000.00
65	Autres charges gestion courante	1 000.00	042	Opération d'ordre	37 931.00
66	Charges financières	20 000.00	002	Excédent reporté 2015	16 332.47
67	Charges exceptionnelles	500.00			
042	Opérations d'ordre	92 499.51			
023	Virement section investissement	10 163.96			
<b>Total des dépenses</b>		<b>194 263.00</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>194 263.47</b>

  

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles.	2 000.00	10	Dotations, fonds divers	10930.00
21	Immobilisations corporelles	53 000.00	040	Opérations d'ordre	92 499.51
23	Immobilisations en cours	150 000.00	001	Excédent reporté 2015	63 235.02
16	Emprunts et dettes	27 500.00	021	Virement sect. fonctionnement	10 163.96
040	Opérations d'ordre	37 931.00	13	Subventions d'équipement	54 000.00
			16	Emprunts	39 602.51
<b>Total des dépenses</b>		<b>270 431.00</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>270 431.00</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2015 d'un montant de 26 332.47 € est reporté en section de fonctionnement pour 16 332.47 € et en section d'investissement pour 10 000 euros.

- **Budget Principal :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
011	Charges à caractère général	605 000.00	70	Vente de produits	166 060.00
012	Charges de personnel	534 150.00	73	Impôts et taxes	740 789.00
014	Atténuation de produits	45 000.00	74	Dotations et participations	844 091.00
65	Autres charges gestion Courante	189 305.00	75	Autres produits gestion courante	125 005.00
66	Charges financières	82 050.00	77	Produits exceptionnels	242 500.00
67	Charges exceptionnelles	700.00	013	Atténuations de charges	13 000.00
042	Opérations d'ordre	27 987.81	042	Opérations d'ordre	40 622.00
023	Virement section investissement	687 874.19			
<b>Total des dépenses</b>		<b>2172067.00</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>2172067.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
20	Immobilisations incorporelles	18 000.00	13	Subventions d'équipement	511 914.00
204	Subventions équipement versées	2 000.00	10	Dotations, fonds divers	115 000.00
21	Immobilisations corporelles	197 000.00	1068	Affectation de résultat 2015	551 326.54
	Opérations d'équipements	2 269 880.00	16	Emprunts réalisés	1 207 833.34
16	Emprunts et dettes	179 000.00	040	Opérations d'ordre	27 987.81
040	Opérations d'ordre	40 622.00			
001	Déficit reporté 2015	396 733.88	021	Virement sect. fonctionnement	687 874.19
<b>Total des dépenses</b>		<b>3103235.88</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>3103235.88</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2015 d'un montant de 551 326.54 € est reporté totalement en section d'investissement.

Les charges à caractère général vont augmenter de façon notable en raison d'une modification d'affectation des charges d'assurance du personnel et de l'affectation des réfections de voiries et des bâtiments en fonctionnement. Il est à noter également que les recettes de fonctionnement vont augmenter largement en raison de l'encaissement du montant des ventes des appartements du Pole Laurent Eynac et du bâtiment du Pont de l'Estaing.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Budget primitif Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Budget primitif Eau potable à l'unanimité
- Le Budget primitif Assainissement à l'unanimité
- Le Budget primitif Lotissement avec trois abstentions
- Le Budget primitif Pôle Santé à l'unanimité
- Le Budget primitif Principal avec trois votes contre

**Annulation du vote de l'emprunt :** Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait délibéré lors de sa dernière séance pour la souscription d'un nouvel emprunt de 750 000 euros. Il présente la lettre de la Préfecture de Haute-Loire demandant l'annulation de cette délibération en raison de son irrégularité car un emprunt ne peut être souscrit avant le vote du budget primitif. Après délibération, le Conseil décide donc d'annuler la délibération précitée et décide de surseoir à cette décision pour l'instant.

**Achat d'une maison rue de la Conque :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil les négociations qui étaient en cours pour l'achat d'une maison située Rue de la Conque. Il précise que les propriétaires de la maison ont accepté l'offre de la commune. Après délibération, le Conseil approuve donc à l'unanimité l'achat de la maison rue de la Conque au prix de 5000 euros et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

**Travaux d'éclairage public sur la traverse du bourg et les Rascoux :** Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'éclairage public mis en place par le Syndicat Départemental d'Energies dans le cadre de la

rénovation de la rue centrale. Il précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention LEADER au titre de la transition énergétique et des économies d'énergie. Il présente les plans et devis établis pour ce projet. La part restant à la charge de la commune serait de 13 994.85 Euros. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les plans et devis présentés pour ce projet de rénovation d'éclairage public et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives. Mr le Maire précise toutefois que, comme cela avait été le cas lors de la première tranche de travaux, les réseaux électriques ne seront pas enterrés. Le Conseil estime qu'il est dommage de ne pas profiter des travaux pour enfouir les réseaux électriques. Mr le Maire répond que l'enfouissement est plus coûteux, mais surtout qu'il est très difficile à réaliser dans les centre-bourgs car il nécessite l'obtention d'une autorisation de tous les propriétaires qui doivent accepter la pose de coffrets sur leur façade, ce qui est généralement compliqué à obtenir et prend beaucoup de temps.

**Appel d'offres démolition maisons rue Saint Pierre et rue de la Conque :** Mr le Maire rappelle au Conseil que la commune vient d'acquérir deux maisons situées rue Saint Pierre et qu'elle avait déjà acquis une maison rue Via Croze. Il rappelle qu'un bureau d'études avait été choisi afin procéder à une étude technique préalable indispensable avant de procéder à la démolition des maisons en question. Ce bureau ayant transmis l'étude en question, il faut à présent lancer l'appel d'offres afin de retenir une entreprise qui effectuera ces démolitions. Mr le Maire présente donc au Conseil le dossier de consultation des entreprises pour ce projet. Il propose d'imposer des horaires d'interventions pour les travaux afin de gêner le moins possible la circulation des usagers et l'activité commerciale car la rue centrale devra être coupée à la circulation à certains moments.

Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à lancer l'appel d'offres pour cette opération et à signer toutes les pièces y relatives.

**Adhésion au Système d'Information Géographique dédié à l'éclairage public :** Mr le Maire présente au Conseil la proposition du Syndicat Départemental d'Energies pour l'adhésion au Système d'Information Géographique pour les réseaux d'éclairage public. Ce dispositif permet une surveillance à distance permanente et efficace des réseaux d'éclairage, ce qui permet de repérer automatiquement les pannes ou les problèmes techniques. Il permet aussi de recenser l'ensemble du parc d'éclairage communal. Il précise que cette adhésion représente un investissement de départ de l'ordre de 1500 à 2000 Euros, à raison de 2.5 Euros par point lumineux an et de 10 Euros par commande d'éclairage. Une participation de 0,50 € sera ensuite versée par point lumineux chaque année. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au Système d'Information Géographique et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

**Convention 'prêt de locaux' aux associations Festival des Cuivres et ECE :** Mr le Maire informe le Conseil que l'association Festival du Monastier est actuellement hébergée dans des locaux situés à la Vicairie. Ces locaux sont actuellement chauffés par d'anciens radiateurs électriques. Dans le but de réaliser des économies, mais aussi de permettre une mutualisation de moyens entre des associations ayant des objectifs communs, il propose au Conseil de mettre à disposition les locaux précédemment occupés par le Trésor Public situés dans les bâtiments conventuels aux associations 'Festival des Cuivres' et 'Espace Culturel Européen'. Chaque association disposera d'un bureau et la salle de convivialité sera commune. Après délibération, le Conseil approuve avec trois abstentions la mise à disposition de ces salles aux associations 'Festival des Cuivres' et 'ECE' et autorise Mr le Maire à signer avec les associations précitées une convention d'utilisation des locaux.

**Demande d'acquisition du domaine public :** Mr le Maire présente au Conseil une demande d'acquisition d'environ 25 m<sup>2</sup> du domaine public communal sur la Place du Vallat par un riverain. Le Conseil décide de surseoir à cette décision pour l'instant et d'aborder la question lors du prochain conseil.

**Demande de remboursement pour les transports scolaires :** Mr le Maire présente au Conseil une demande de remboursement d'un abonnement de transport scolaire. Il indique que l'élève concernée n'a pu se rendre à l'école pendant 45 jours en raison d'un problème médical et présente également un certificat médical appuyant la demande. Le Conseil estime qu'accéder à une telle demande créerait un précédent et qu'il est indispensable de

mettre en place une règle générale concernant les demandes de remboursement pour les transports scolaires. Il est donc décidé à l'unanimité de procéder au remboursement du transport scolaire uniquement pour les enfants ayant été absents au moins un trimestre entier ou en cas de départ définitif avant le terme du deuxième trimestre.

**Location d'un local complémentaire au Vival :** Mr le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en date du 29 octobre 2015 concernant la location d'un local supplémentaire au Vival situé dans les anciens locaux de l'Office de Tourisme. Il précise que les travaux d'ouverture de la porte entre le magasin et le nouveau local ayant pris du retard, la location n'a pu être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme convenu initialement. Il propose donc de reporter cette date au 1<sup>er</sup> avril 2016. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le report de la date de location du local au Vival au 1<sup>er</sup> avril 2016. Le montant de la location reste inchangé, soit 200 Euros TTC par mois.

#### **Questions diverses :**

- **Revitalisation centre bourg :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision prise lors du dernier Conseil de déposer un dossier de demande de subvention pour la revitalisation du centre bourg. Il avait été précisé que la demande était faite pour le projet présenté, c'est-à-dire la place du Couvent, et qu'il serait éventuellement déposé une demande pour la Place du Vallat si cela était possible. Malheureusement, compte tenu des délais, il n'a pas été possible de déposer un nouveau dossier.
- **Attribution de subvention DETR :** Monsieur le Maire indique que deux subventions DETR ont été acquises pour l'informatique de la mairie et le projet ACTES pour 1260 Euros et pour l'informatique des écoles pour 4846 Euros.
- **Ouverture nocturne du musée municipal :** Monsieur le Maire indique que la Nuit des Musées est prévue le 21 mai et que l'Espace Culturel Européen souhaite organiser des visites gratuites du musée et de l'abbatiale.
- **Demande de changement de chauffe-eau pour le village de vacances EDF :** Mr le Maire présente au Conseil le courrier de la Caisse d'Actions Sociales EDF en charge du village de vacances qui demande de pouvoir remplacer les chauffe-eaux actuels d'une capacité de 750 litres par des chauffe-eaux de 500 litres pour des raisons budgétaires. Cette demande s'explique par le fait que la convention signée entre le CCAS et la commune stipule que le changement du matériel doit être effectué à l'identique. Le Conseil est toutefois réservé car ses membres estiment que cette modification de capacité pourrait poser des problèmes aux usagers et que la quantité d'eau ensuite disponible pourrait être insuffisante et ne plus correspondre au nombre de personnes hébergées. Le Conseil souhaite donc obtenir des précisions complémentaires sur ces travaux et souhaite s'assurer que les nouveaux appareils correspondent réellement aux besoins avant de pouvoir statuer. Un courrier sera donc transmis aux responsables du CCAS.
- **Panneaux affichage électronique :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision prise lors du dernier Conseil concernant l'acquisition et l'installation d'un panneau à affichage électronique. Il propose au Conseil de l'installer sur la place de la rue Saint Pierre, en face de la Caisse d'Epargne, car contrairement à la Place François d'Estaing qui avait tout d'abord été envisagée, il est possible de prendre appui sur la façade d'un bâtiment et de le protéger ainsi des intempéries et du vent. Il sera donc installé contre la façade de l'immeuble OPAC situé au 34 de la rue Saint Pierre, après accord des responsables.
- **Vente des containers à ordures ménagères :** Mr le Maire rappelle que les employés du service technique ont ramassé et stocké tous les anciens containers à ordures et que des personnes souhaiteraient pouvoir les acheter. Après délibération, le Conseil décide de fixer le prix de vente des containers comme suit : grand container à 40 Euros l'unité et petit container à 20 Euros l'unité. Il est également précisé que le montant des ventes récolté sera encaissé sur le budget CCAS.
- **Compostage collectif CVD :** Mr le Maire rappelle au Conseil la proposition du 'Collectif Valorisons nos déchets' pour la mise en place d'un bac de compostage collectif en centre-bourg. Il indique que celui-ci a été mis en place à titre expérimental et ne peut être utilisé que par les riverains.



- **Calcul du déficit du lotissement Paul Séjourné :** Mr le Maire indique que le déficit final du lotissement a été calculé par rapport aux chiffres disponibles à ce jour. Il devrait être de l'ordre de 150 000 Euros, le montant exact dépendant de la vitesse avec laquelle les lots seront vendus, et par conséquent, de la vitesse de remboursement du prêt en cours.
- **Déchets au cimetière :** Mr le Maire tient à présenter au Conseil une photo de déchets retrouvés dans le cimetière au bas de l'escalier vers l'entrée du bas où se trouvait jusqu'alors un container qui a dû être enlevé pour des raisons de sécurité par le service technique. Il trouve regrettable que certaines personnes fassent preuve d'un tel manque de civisme et soient même capables d'agir de la sorte dans un tel lieu.
- **Embauche à la bibliothèque municipale et intercommunale :** Mr le Maire indique au Conseil qu'une personne a été embauchée à compter du 17 mars en remplacement de la bibliothécaire partie en retraite au 31 mars 2016. Il précise que cette personne est engagée conjointement avec la communauté de communes pour un contrat de 9 mois en attendant la fusion effective des communautés des communes et donc la décision sur le devenir de ce poste.

#### **Dates diverses :**

- **Conseil communautaire le samedi 9 avril à 9 heures 30 à Saint Front**
- **Cinéma séniors le 15 avril 2016**
- **Exposition de figurines le 24 avril 2016**

Prochain Conseil le jeudi 28 avril 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.